



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 18 février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 12 février 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Jacky LELONG donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Marie-Hélène MARLIER donne procuration à Madame Sabrina TROLET
- Monsieur Emmanuel DONDELA donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Mme Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Municipal

Vu la délibération de la présente séance fixant à 8 le nombre d'Adjoints Maire,
Vu l'élection de Monsieur Bertrand NARCISSE en qualité de 8^{ème} Adjoint chargé du logement, de l'habitat indigne et des relations avec les bailleurs sociaux et privés, du Plan Local de l'Habitat,
Vu l'arrêté municipal en date 21 octobre 2024 confiant à Madame Françoise TOULOUSE, à compter du 1^{er} novembre 2024, les délégations de compétences suivantes :

- ✓ Promotion de la santé
- ✓ Prévention des maladies et des conduites à risques
- ✓ Bien-être
- ✓ Santé mentale et troubles associés
- ✓ Représentation aux différents dispositifs et manifestations.

Vu la modification de délégations de fonctions et de compétences qui seront confiées à compter du 19 février 2025 à Madame Aline KUJAWINSKI qui se voit attribuer en plus de la formation des élus, les affaires scolaires.

Qu'afin de permettre aux Conseillers Municipaux ci-dessus mentionnés d'exercer pleinement leurs missions, les membres du Conseil Municipal décident de modifier le tableau des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil municipal comme suit :

Vote pour 28

Vote contre 1

- 8^{ème} Adjoint au Maire : de 10% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint au Maire : de 10% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillère Municipale déléguée à la formation des élus et aux affaires scolaires : 9% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 février 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES AUX
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
(Articles L2123-20-1 du code des collectivités territoriales)

Nom de la commune : VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Population totale : 5 457 habitants

| Fonction | Taux de base «VOTE» Hors Majoration (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) | TOTAL en % |
|--|---|------------|
| Maire | 55% | 55% |
| 1 ^{er} Adjoint | 22% | 22% |
| 2 ^{ème} Adjoint | 10% | 10% |
| 3 ^{ème} Adjoint | 17% | 17% |
| 4 ^{ème} Adjoint | 17% | 17% |
| 5 ^{ème} Adjoint | 17% | 17% |
| 6 ^{ème} Adjoint | 17% | 17% |
| 7 ^{ème} Adjoint | 17% | 17% |
| 8 ^{ème} Adjoint | 10% | 10% |
| Conseiller Municipal délégué au suivi des associations au travers les manifestations municipales et de la gestion des salles | 5% | 5% |
| Conseiller Municipal délégué aux Adultes-relais, la vie associative et caritative | 5% | 5% |
| Conseiller Municipal délégué à la Solidarité et au Handicap au titre des « Parcours de Vie » | 5% | 5% |
| Conseiller Municipal délégué aux suivi des dossiers d'assurances et d'expertise des bâtiments communaux | 5% | 5% |
| Conseiller Municipal déléguée à la formation des élus et aux affaires scolaires | 9% | 9% |
| Conseiller Municipal délégué aux attractions festives | 5% | 5% |
| Conseiller Municipal délégué aux évènements culturels | 5% | 5% |
| Conseiller Municipal délégué au développement durable | 5% | 5% |
| Conseiller Municipal délégué à la Mémoire | 5% | 5% |

Collective

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20250218-DEL2025_012-DE

S²LO